

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'un immeuble bâti

Version : V02

Numéro de dossier : **EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_01**
Norme employée : **AFNOR NF X46-020 (Version d'août 2017)**
Date du repérage : **07/01/2025**
Heure d'arrivée : **09 h 00**
Date émission : **15/01/2025**

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition, conformément à l'arrêté du 26 juin 2013, de l'arrêté du 16 juillet 2019 et de la note de la DGT de juin 2021. L'objet de la mission est le repérage des matériaux du bâti contenant de l'amiante, en vue de la prévention du risque amiante. L'objet de ce rapport n'est pas d'optimiser les coûts de chantier, de désamiantage éventuel, d'interventions en sous-section 3 ou 4, ni de permettre le chiffrage d'une opération de travaux. La responsabilité de la société ne saurait être recherchée dans le cadre d'une telle utilisation du présent rapport.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **1 rue Thuriau
56950 CRACH**

Référence cadastrale : **401**
Périmètre de repérage :
Ensemble du bâtiment

Propriétaire

Nom : **EPF Bretagne**
Adresse : **14, Avenue Henri Fréville - CS90721-
35207 RENNES**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé*) :
Propriétaire
Nom : **EPF Bretagne**
Adresse : **14, Avenue Henri Fréville - CS90721-
35207 RENNES**

Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**
Adresse : **4, allée Pierre-Gilles de Gennes
33700 MERIGNAC**

Numéro SIRET : **840 795 348 00027**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2025

Opérateur(s) et signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	JEGAT William	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 06/12/2023 Échéance : 05/12/2030 N° de certification : 23-2312
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	JEGAT William	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 06/12/2023 Échéance : 05/12/2030 N° de certification : 23-2312

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Sommaire

A.	Conditions de réalisation du repérage.....	2
B.	Laboratoires ayant effectué des analyses.....	2
C.	Conclusions du rapport.....	3
D.	Résultats détaillés du repérage.....	4
	D.1. Listes des locaux visités.....	4
	D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante.....	5
	D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse.....	7
	D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante.....	21
	D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante.....	21
	D.6. Zones non visitées.....	22
E.	Annexes au rapport.....	23
	E.1. Consignes générales de sécurité.....	23
	E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements.....	25
	E.3. Planches de repérage.....	27
	E.4. Résultats d'analyses.....	31

A. Conditions de réalisation du repérage

Date du repérage : **07/01/2025**

Type de bâtiment : **Pavillon individuel**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : Aucun accompagnateur

Procédures de prélèvements utilisés :

Conformément à la norme NF X 46-020, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe C de la norme.

Programme de repérage :

Le programme de repérage est défini par l'annexe I de l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

Documentation demandée :

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Constatations diverses :

Néant

Ecart par rapport à la norme :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Écarts par rapport aux conditions de prélèvement :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

B. Laboratoires ayant effectué des analyses

Nom	Adresse	Acc. Cofrac ou équivalent
ITGA	Centre performance Alphasys - 35760 SAINT-GREGOIRE	1-5970
EUROFINS	Parc de la Lormandiere Rue Maryse Bastie Batiment C Campus de Ker Lann - 35170 BRUZ	1-6491



C. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :**

(Dans le cas d'un matériau multicouches (séparées par un « + »), la présence d'un « (A) » ou « (a) » indique la ou les couche(s) contenant de l'amiante)

Enduit plâtre sur mur béton(A) (Après analyse en laboratoire) Localisation : RDC - Entrée	Joint de bride chaudière(A) (Après analyse en laboratoire) Localisation : RDC - Pièce 2
Joints chaudière(A) (Après analyse en laboratoire) Localisation : RDC - Pièce 7	Plaques isolantes externes(A) (Après analyse en laboratoire) Localisation : RDC - Pièce 7
Enduit plâtre sur mur béton(A) (Après analyse en laboratoire) Localisation : RDC - Entrée	

Il est impératif d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.



D. Résultats détaillés du repérage

D.1. Listes des locaux visités

- | | | |
|------------------------|------------------------|-----------------------|
| ❖ RDC - Entrée | ❖ RDC - Pièce 1 | ❖ RDC - Pièce 2 |
| ❖ RDC - Escalier 1 | ❖ RDC - Pièce 3 | ❖ RDC - Pièce 4 |
| ❖ RDC - Pièce 5 | ❖ RDC - Pièce 6 | ❖ RDC - Pièce 7 |
| ❖ RDC - Escalier 2 | ❖ RDC - Pièce 8 | ❖ RDC - WC |
| ❖ Étage 1 - Dégagement | ❖ Étage 1 - Chambre 1 | ❖ Étage 1 - SdE |
| ❖ Étage 1 - Chambre 2 | ❖ Étage 1 - Escalier 3 | ❖ Étage 2 - Combles 1 |
| ❖ Étage 2 - Combles 2 | ❖ Étage 2 - Escalier 4 | ❖ Étage 2 - Combles 3 |
| ❖ Terrain 2 - Garage | | |

D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante

- (1) : Dans le cas d'un matériau multicouches (séparées par un « + »), la présence d'un « (A) » ou « (a) » indique la ou les couche(s) contenant de l'amiante
- (2) : Conformément à note de la DGT de juin 2021, le tableau ci-dessous comporte les informations nécessaires à l'évaluation de la quantité de matériaux contenant de l'amiante. Les informations collectées (nombre d'unités, linéaires, surfaces) sont fournies sans précision de marge d'erreur, aucune imprécision ne peut donc être opposée à la société AED Expertises. Ces relevés ne visent en aucun cas à permettre un chiffrage des interventions en sous-section 3 ou 4, ni de traitement des déchets contenant de l'amiante. La responsabilité de la société AED Expertises ne saurait être recherchée dans le cadre d'une telle utilisation du présent rapport.

Localisation	Description du matériau ⁽¹⁾	Conclusion	Photo	Quantité estimée ⁽²⁾
RDC - Entrée	Identifiant : M0003 Description : Enduit plâtre sur mur béton(A)	Après analyse en laboratoire (P0003)		1,5 m2
RDC - Pièce 2	Identifiant : M0011 Description : Joint de bride chaudière(A)	Après analyse en laboratoire (P0011)		
RDC - Pièce 7	Identifiant : M0032 Description : Joints chaudière(A)	Après analyse en laboratoire (P0032)		
RDC - Pièce 7	Identifiant : M0033 Description : Plaques isolantes externes(A)	Après analyse en laboratoire (P0033)		



Localisation	Description du matériau ⁽¹⁾	Conclusion	Photo	Quantité estimée ⁽²⁾
RDC - Entrée	Identifiant : M0061 Description : Enduit plâtre sur mur béton(A)	Après analyse en laboratoire (P0061; P0062)		3 m2

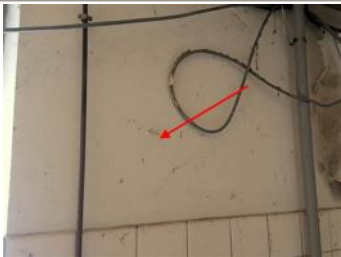
D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Entrée	Identifiant : M0001 (P0001) Description : Colle de carrelage de sol	
RDC - Escalier 1	Identifiant : M0002 (P0002) Description : Colle de moquette	
RDC - Pièce 1	Identifiant : M0004 (P0004) Description : Linoleum	
RDC - Pièce 1	Identifiant : M0005 (P0005) Description : Colle de faïence	

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 1	Identifiant : M0006 (P0006) Description : Lino + colle	
RDC - Pièce 1	Identifiant : M0007 (P0007) Description : Mastic vitrier	
RDC - Pièce 1; RDC - Pièce 2	Identifiant : M0008 (P0008) Description : Enduit plâtre sur mur béton	
RDC - Pièce 1; RDC - Pièce 2	Identifiant : M0009 (P0009) Description : Isolant	

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Entrée; RDC - Pièce 1; RDC - Pièce 2	Identifiant : M0010 (P0010) Description : Chape maigre	
RDC - Pièce 3; RDC - Pièce 4	Identifiant : M0012 (P0012) Description : Chape maigre	
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0013 (P0013) Description : Enduit ciment peint mural	
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0014 (P0014) Description : Enduit ciment peint mural	



Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0015 (P0015) Description : Enduit ciment peint mural	
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0016 (P0016) Description : Colle de faïence	
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0017 (P0017) Description : Colle de faïence	
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0018 (P0018) Description : Mastic vitrier	



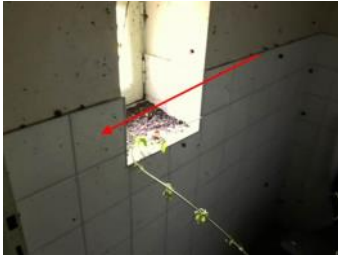
Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0019 (P0019) Description : Plaque plane	
RDC - Pièce 4	Identifiant : M0020 (P0020) Description : Colle de plinthe carrelage	
RDC - Pièce 5; RDC - Pièce 6; RDC - Pièce 7	Identifiant : M0021 (P0021) Description : Enduit ciment peint mural	
RDC - Pièce 5; RDC - Pièce 6	Identifiant : M0022 (P0022) Description : Enduit ciment peint mural	



Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 5	Identifiant : M0023 (P0023) Description : Enduit ciment peint mural	
RDC - Pièce 5	Identifiant : M0024 (P0024) Description : Mastic vitrier	
RDC - Pièce 6	Identifiant : M0025 (P0025) Description : Mastic vitrier	
RDC - Pièce 6	Identifiant : M0026 (P0026) Description : Mastic vitrier	

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 7	Identifiant : M0027 (P0027) Description : Enduit ciment peint mural	
RDC - Pièce 7	Identifiant : M0028 (P0028) Description : Enduit ciment peint mural	
RDC - Pièce 7	Identifiant : M0029 (P0029) Description : Enduit ciment peint mural	
RDC - Pièce 7	Identifiant : M0030 (P0030) Description : Mastic vitrier	

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 7	Identifiant : M0031 (P0031) Description : Mastic vitrier	
RDC - Pièce 8; RDC - WC	Identifiant : M0034 (P0034) Description : Enduit plâtre sur mur brique	
RDC - Pièce 8; RDC - WC	Identifiant : M0035 (P0035) Description : Enduit plâtre sur mur brique	
RDC - Pièce 8; RDC - WC	Identifiant : M0036 (P0036) Description : Enduit plâtre peint plafond	

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 8; RDC - WC	Identifiant : M0037 (P0037) Description : Colle de carrelage de sol	
RDC - Pièce 8	Identifiant : M0038 (P0038) Description : Colle de plinthe carrelage	
RDC - WC	Identifiant : M0039 (P0039) Description : Colle de faïence	
RDC - WC	Identifiant : M0040 (P0040) Description : Mastic vitrier	

Localisation	Description du matériau	Photo
RDC - Pièce 5; RDC - Pièce 6; RDC - Pièce 7	Identifiant : M0041 (P0041) Description : Isolant	
Étage 1 - Dégagement	Identifiant : M0042 (P0042) Description : Colle de moquette	
Étage 1 - Dégagement; Étage 1 - Chambre 1; Étage 1 - SdE; Étage 1 - Chambre 2	Identifiant : M0043 (P0043) Description : Enduit ciment peint mural	
Étage 1 - Dégagement; Étage 1 - Chambre 1; Étage 1 - SdE; Étage 1 - Chambre 2	Identifiant : M0044 (P0044) Description : Enduit ciment peint mural	

Localisation	Description du matériau	Photo
Étage 1 - Dégagement; Étage 1 - Chambre 1; Étage 1 - SdE; Étage 1 - Chambre 2	Identifiant : M0045 (P0045) Description : Isolant	
Étage 1 - Chambre 1	Identifiant : M0046 (P0046) Description : Mastic vitrier	
Étage 1 - SdE	Identifiant : M0047 (P0047) Description : Colle de faïence	
Étage 1 - SdE	Identifiant : M0048 (P0048) Description : Mastic vitrier	



Localisation	Description du matériau	Photo
Étage 1 - Chambre 2	Identifiant : M0049 (P0049) Description : Enduit ciment peint mural	
Étage 1 - Chambre 2	Identifiant : M0050 (P0050) Description : Mastic vitrier	
Étage 1 - Chambre 2	Identifiant : M0051 (P0051) Description : Colle de corniches	
Étage 1 - Chambre 1; Étage 1 - SdÉ; Étage 1 - Chambre 2	Identifiant : M0052 (P0052) Description : Colle de moquette	

Localisation	Description du matériau	Photo
Étage 2 - Combles 3	Identifiant : M0053 (P0053) Description : Mastic vitrier	
Parties extérieures	Identifiant : M0054 (P0054) Description : Ardoises	
Parties extérieures	Identifiant : M0055 (P0055) Description : Ardoises	
Parties extérieures	Identifiant : M0056 (P0056) Description : Ardoises	

Localisation	Description du matériau	Photo
Parties extérieures	Identifiant : M0057 (P0057) Description : Enduit ciment peint mural	
Parties extérieures	Identifiant : M0058 (P0058) Description : Enduit ciment joint pierre	
Terrain 2 - Garage	Identifiant : M0059 (P0059) Description : Plaque plane	
Parties extérieures	Identifiant : M0060 (P0060) Description : Enduit ciment peint mural	
RDC - Entrée	Identifiant : M0062 (P0063) Description : Enduit plâtre peint plafond	



D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante

Localisation	Description du matériau
Néant	-

D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante

Localisation	Description du matériau	Justification de non prélèvement
Néant	-	-



D.6. Zones non visitées

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Justification
Néant	-	-

Fait à **CRACH**, le **15/01/2025**

Par : **JEGAT William**

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION - 102, route de Limours - Bat A6 - 78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE**

E. Annexes au rapport

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012 :

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épandements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

E.1. Consignes générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangers de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du

1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

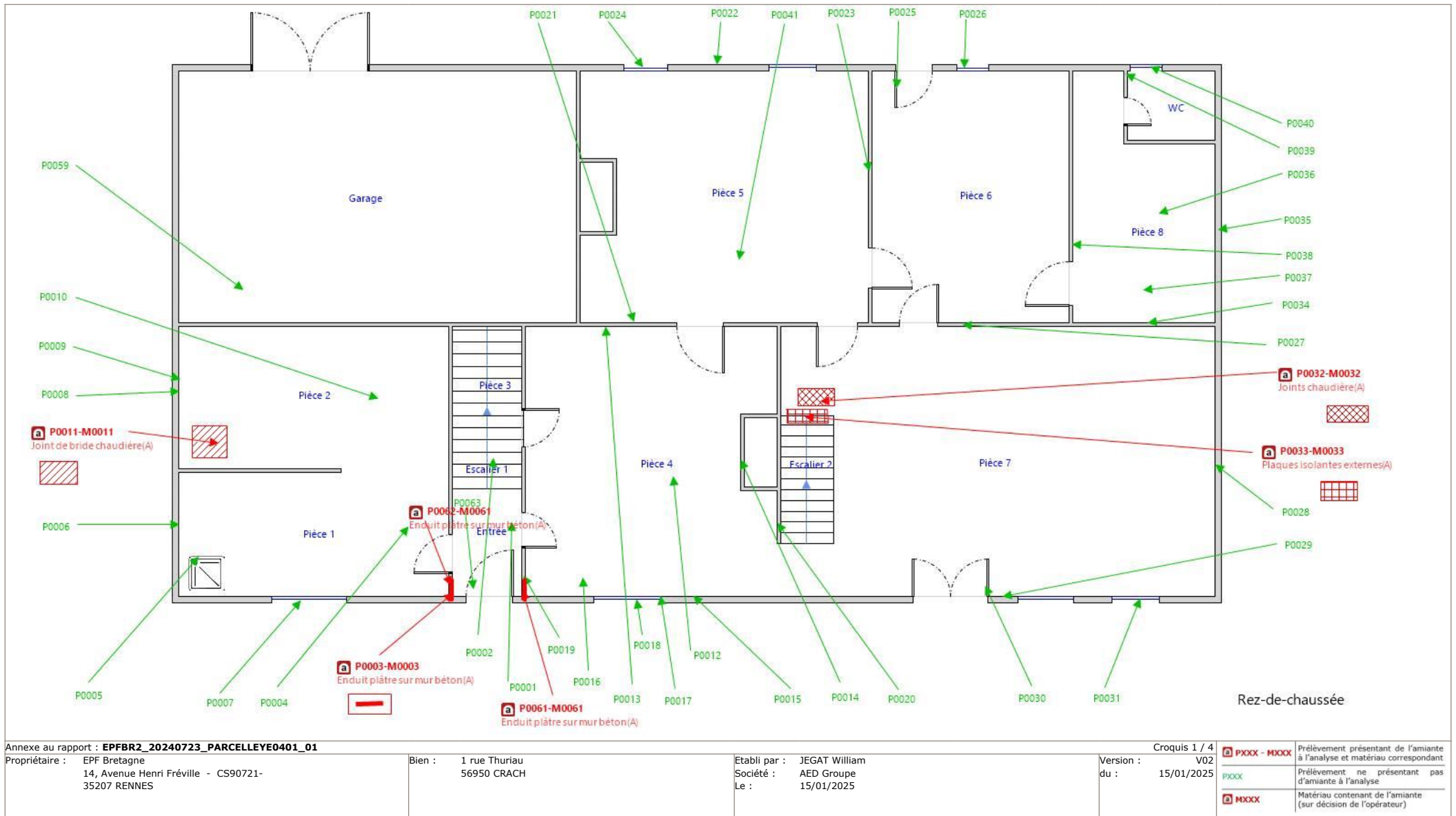
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

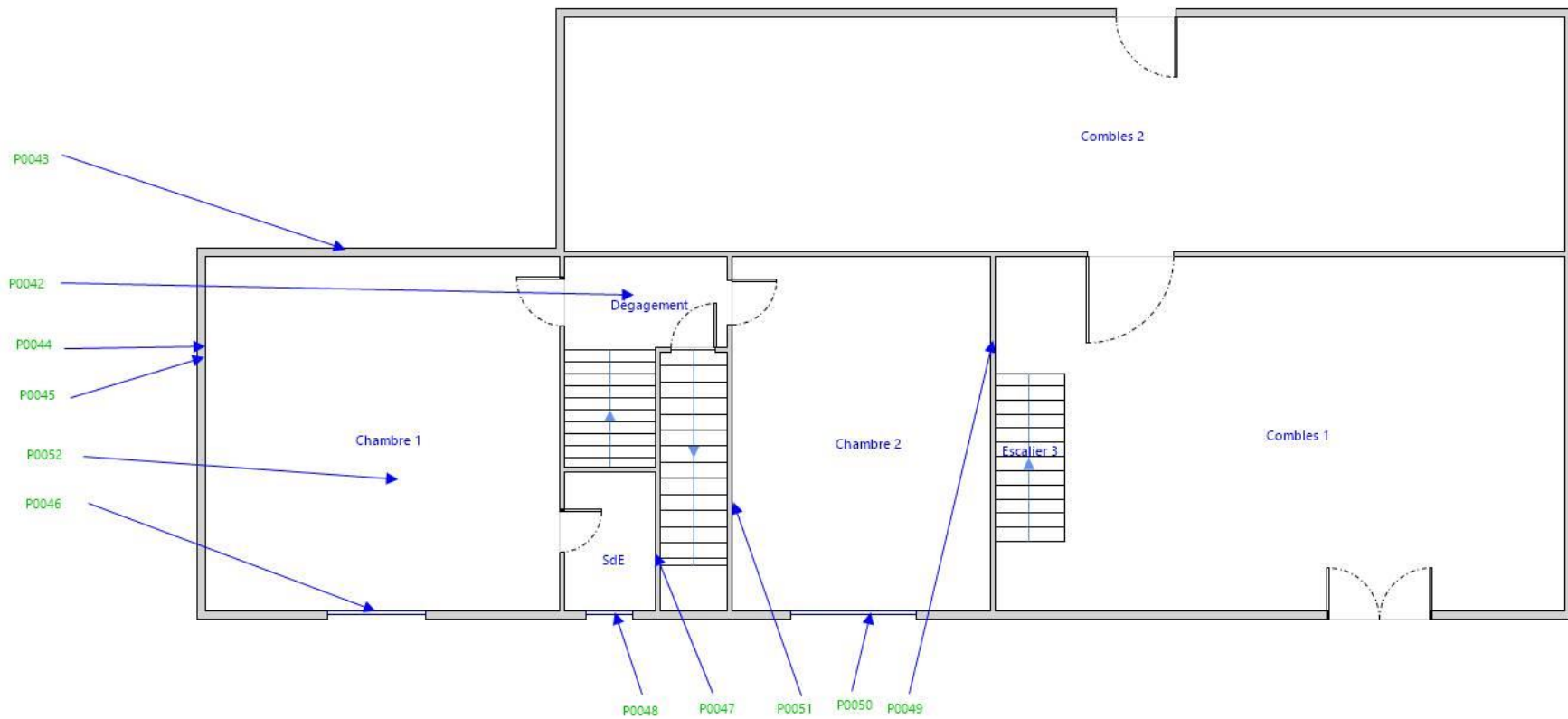
E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement	Photo
P0001	Colle de carrelage de sol	RDC - Entrée	
P0002	Colle de moquette	RDC - Escalier 1	
P0003	Enduit plâtre sur mur béton(A)	RDC - Entrée	
P0004	Linoleum	RDC - Pièce 1	
P0005	Colle de faïence	RDC - Pièce 1	
P0006	Lino + colle	RDC - Pièce 1	
P0007	Mastic vitrier	RDC - Pièce 1	
P0008	Enduit plâtre sur mur béton	RDC - Pièce 2	
P0009	Isolant	RDC - Pièce 2	
P0010	Chape maigre	RDC - Pièce 2	
P0011	Joint de bride chaudière(A)	RDC - Pièce 2	
P0012	Chape maigre	RDC - Pièce 4	
P0013	Enduit ciment peint mural	RDC - Pièce 4	
P0014	Enduit ciment peint mural	RDC - Pièce 4	
P0015	Enduit ciment peint mural	RDC - Pièce 4	
P0016	Colle de faïence	RDC - Pièce 4	
P0017	Colle de faïence	RDC - Pièce 4	
P0018	Mastic vitrier	RDC - Pièce 4	
P0019	Plaque plane	RDC - Pièce 4	
P0020	Colle de plinthe carrelage	RDC - Pièce 4	
P0021	Enduit ciment peint mural	RDC - Pièce 5	
P0022	Enduit ciment peint mural	RDC - Pièce 5	
P0023	Enduit ciment peint mural	RDC - Pièce 5	
P0024	Mastic vitrier	RDC - Pièce 5	
P0025	Mastic vitrier	RDC - Pièce 6	
P0026	Mastic vitrier	RDC - Pièce 6	
P0027	Enduit ciment peint mural	RDC - Pièce 7	
P0028	Enduit ciment peint mural	RDC - Pièce 7	
P0029	Enduit ciment peint mural	RDC - Pièce 7	
P0030	Mastic vitrier	RDC - Pièce 7	
P0031	Mastic vitrier	RDC - Pièce 7	
P0032	Joints chaudière(A)	RDC - Pièce 7	
P0033	Plaques isolantes externes(A)	RDC - Pièce 7	
P0034	Enduit plâtre sur mur brique	RDC - Pièce 8	
P0035	Enduit plâtre sur mur brique	RDC - Pièce 8	
P0036	Enduit plâtre peint plafond	RDC - Pièce 8	
P0037	Colle de carrelage de sol	RDC - Pièce 8	
P0038	Colle de plinthe carrelage	RDC - Pièce 8	
P0039	Colle de faïence	RDC - WC	
P0040	Mastic vitrier	RDC - WC	
P0041	Isolant	RDC - Pièce 5	
P0042	Colle de moquette	Étage 1 - Dégagement	
P0043	Enduit ciment peint mural	Étage 1 - Chambre 1	
P0044	Enduit ciment peint mural	Étage 1 - Chambre 1	
P0045	Isolant	Étage 1 - Chambre 1	
P0046	Mastic vitrier	Étage 1 - Chambre 1	
P0047	Colle de faïence	Étage 1 - SdE	
P0048	Mastic vitrier	Étage 1 - SdE	
P0049	Enduit ciment peint mural	Étage 1 - Chambre 2	
P0050	Mastic vitrier	Étage 1 - Chambre 2	
P0051	Colle de corniches	Étage 1 - Chambre 2	
P0052	Colle de moquette	Étage 1 - Chambre 1	
P0053	Mastic vitrier	Étage 2 - Combles 3	
P0054	Ardoises	Parties extérieures	

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement	Photo
P0055	Ardoises	Parties extérieures	
P0056	Ardoises	Parties extérieures	
P0057	Enduit ciment peint mural	Parties extérieures	
P0058	Enduit ciment joint pierre	Parties extérieures	
P0059	Plaque plane	Terrain 2 - Garage	
P0060	Enduit ciment peint mural	Parties extérieures	
P0061	Enduit plâtre sur mur béton(A)	RDC - Entrée	
P0062	Enduit plâtre sur mur béton(A)	RDC - Entrée	
P0063	Enduit plâtre peint plafond	RDC - Entrée	

E.3. Planches de repérage



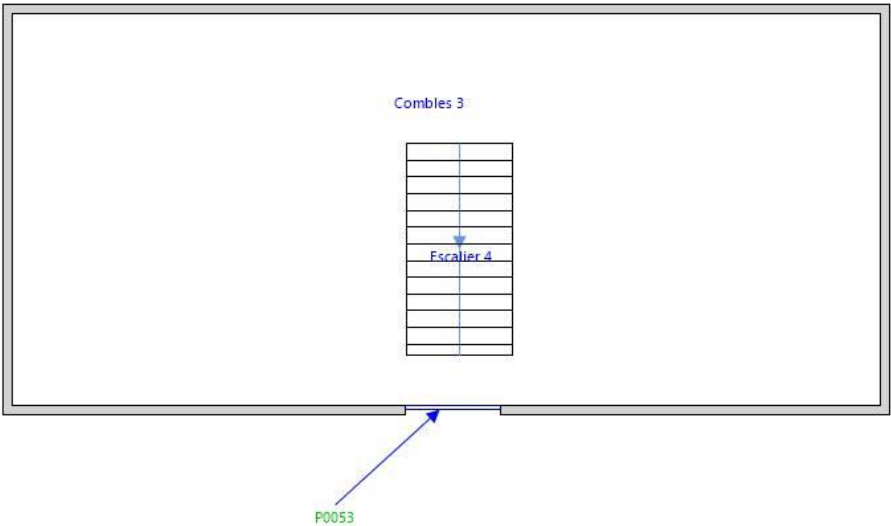


1er Etage

Annexe au rapport : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_01

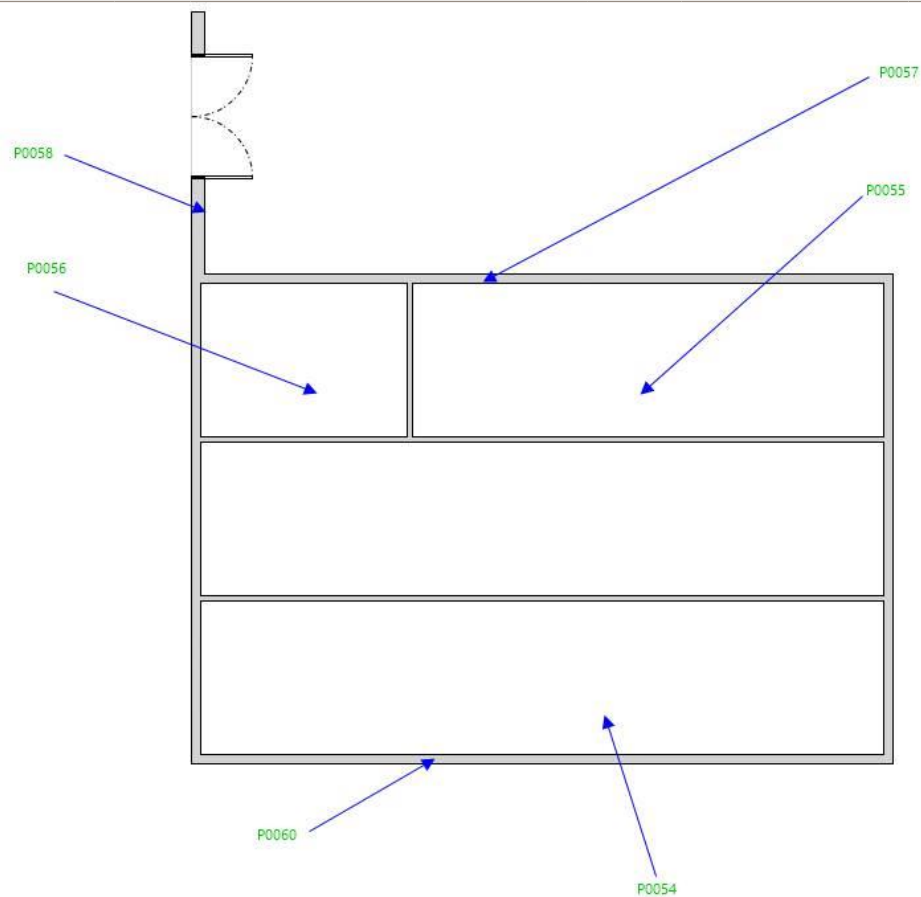
Propriétaire : EPF Bretagne
14, Avenue Henri Fréville - CS90721-
35207 RENNESBien : 1 rue Thuriau
56950 CRACHÉtabli par : JEGAT William
Société : AED Groupe
Le : 15/01/2025Croquis 2 / 4
Version : V02
du : 15/01/2025

PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



2ème Etage

Annexe au rapport : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_01			Croquis 3 / 4		A PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
Propriétaire : EPF Bretagne 14, Avenue Henri Fréville - CS90721-35207 RENNES	Bien : 1 rue Thuriau 56950 CRACH	Établi par : JEGAT William Société : AED Groupe Le : 15/01/2025	Version : V02 du : 15/01/2025		PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
					A MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Toiture et extérieur

Annexe au rapport : **EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_01**

Propriétaire : EPF Bretagne
14, Avenue Henri Fréville - CS90721-
35207 RENNES

Bien : 1 rue Thuriau
56950 CRACH

Établi par : JEGAT William
Société : AED Groupe
Le : 15/01/2025

Croquis 4 / 4
Version : V02
du : 15/01/2025

PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



E.4. Résultats d'analyses



7 Rue Charles Jourde
29200 BREST
Tel : 0230821209
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6090

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0724-38090 EN DATE DU 19/08/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : AED GROUPE - BRETAGNE & PAYS DE LA LOIRE 310 Rue de Fougères 35700 Rennes	Réf. Commande ITGA : IT0724-38090 Réf. Commande Client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_01_2024_08_05_18 05_4846
--	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 09/08/2024

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction
électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0001 - Colle de carrelage de sol - RDC - Entree		Réf échantillon ITGA : IT072408-11301 Description ITGA : Carrelage / Colle beige / Poussières	
Carrelage + Poussières	---	Non analysé	
Colle beige	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0724-38090 EN DATE DU 19/08/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0002 - Colle de moquette - RDC - Escalier 1		Réf échantillon ITGA : IT072408-11302 Description ITGA : Moquette grise avec couche en mousse et poussières / Colle polymère jaune en faible quantité / Bois massif	
Moquette grise avec couche en mousse et poussières	META (B) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC
Colle polymère jaune en faible quantité	META (B) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC
Bois massif	---	Non analysé	
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0003 - Enduit plâtre sur mur beton - RDC - Entree		Réf échantillon ITGA : IT072408-11303 Description ITGA : Papier / Enduit plâtreux blanc en vrac	
Papier non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac	META (A) le 19/08/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : EEG (3)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0004 - Linoleum - RDC - Piece 1		Réf échantillon ITGA : IT072408-11304 Description ITGA : Revêtement souple gris / Colle polymère beige	
Revêtement souple gris	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC
Colle polymère beige	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0005 - Colle de faïence - RDC - Piece 1		Réf échantillon ITGA : IT072408-11305 Description ITGA : Joint cassant blanc avec poussières / Carrelage / Colle blanche / Matériau compact gris	
Joint cassant blanc avec poussières	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC
Carrelage	---	Non analysé	
Colle blanche + Matériau compact gris non séparable	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC (4)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0724-38090 EN DATE DU 19/08/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0006 - Lino + colle - RDC - Piece 1			
		Réf échantillon ITGA : IT072408-11306 Description ITGA : Revêtement souple beige / Papier / Colle polymère jaune / Revêtement souple beige / Matériau blanc en faible quantité / Papier	
▸ Revêtement souple beige	META (A) le 19/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC
▸ Papier non séparable + Colle polymère jaune non séparable + Revêtement souple beige	META (A) le 19/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC (4)
▸ Matériau blanc en faible quantité non séparable + Papier non séparable	META (A) le 19/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC (4)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0007 - Mastic vitrier - RDC - Piece 1			
		Réf échantillon ITGA : IT072408-11307 Description ITGA : Peintures multiples / Matériau compact beige	
▸ Peintures multiples non séparable + Matériau compact beige	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC (4)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0008 - Enduit platre sur mur beton - RDC - Piece 2			
		Réf échantillon ITGA : IT072408-11308 Description ITGA : Peinture / Carton / Enduit plâtreux gris en vrac	
▸ Peinture non séparable + Carton non séparable + Enduit plâtreux gris en vrac	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC (3)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0009 - Isolant - RDC - Piece 2			
		Réf échantillon ITGA : IT072408-11309 Description ITGA : Matériau fibreux / Papier bitumé	
▸ Matériau fibreux	MOLP le 19/08/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : AKN
▸ Papier bitumé	META (B) le 19/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EEG
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0010 - Chape maigre - RDC - Piece 2			
		Réf échantillon ITGA : IT072408-11310 Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène	
▸ Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0724-38090 EN DATE DU 19/08/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11311	
Réf échantillon client : P0011 - Joint de bride chaudiere - RDC - Piece 2		Description ITGA : Matériau fibreux gris	
Matériau fibreux gris	MOLP le 19/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : AKN
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11312	
Réf échantillon client : P0012 - Chape maigre - RDC - Piece 4		Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène / Matériau compact beige hétérogène	
Matériau compact gris hétérogène + Matériau compact beige hétérogène non séparable	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC (4)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11313	
Réf échantillon client : P0013 - Enduit ciment peint mural - RDC - Piece 4		Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris en vrac	
Peinture non séparable + Enduit compact gris en vrac	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC (3)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11314	
Réf échantillon client : P0014 - Enduit ciment peint mural - RDC - Piece 4		Description ITGA : Peinture / Enduit compact beige en vrac	
Peinture non séparable + Enduit compact beige en vrac	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC (3)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11315	
Réf échantillon client : P0015 - Enduit ciment peint mural - RDC - Piece 4		Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris en vrac	
Peinture non séparable + Enduit compact gris en vrac	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC (3)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11316	
Réf échantillon client : P0016 - Colle de faïence - RDC - Piece 4		Description ITGA : Carrelage / Colle grise / Matériau compact gris / Poussières	
Carrelage + Poussières	---	Non analysé	
Colle grise + Matériau compact gris non séparable	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC (4)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0724-38090 EN DATE DU 19/08/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0017 - Colle de faïence - RDC - Piece 4		Réf échantillon ITGA : IT072408-11317 Description ITGA : Carrelage / Colle grise / Matériau compact gris hétérogène	
Carrelage	---	Non analysé	
▸ Colle grise + Matériau compact gris hétérogène non séparable	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC (4)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0018 - Mastic vitrier - RDC - Piece 4		Réf échantillon ITGA : IT072408-11318 Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige	
▸ Peinture non séparable + Matériau compact beige	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC (4)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0019 - Plaque plane - RDC - Piece 4		Réf échantillon ITGA : IT072408-11319 Description ITGA : Peinture / Bois aggloméré / Poussières	
▸ Peinture + Bois aggloméré non séparable	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : EOC (4)
Poussières	---	Non analysé	

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Eline GARNIER Analyste



72 rue Aristide Briand
76650 PETIT-COURONNE
Tel : 02.76.61.25.74
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6304

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0724-38087 EN DATE DU 16/08/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : AED GROUPE - BRETAGNE & PAYS DE LA LOIRE 310 Rue de Fougères 35700 Rennes	Réf. Commande ITGA : IT0724-38087 Réf. Commande Client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_01_2024_08_05_18 06_3298
---	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 09/08/2024

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :

- (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction
électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0020 - Colle de plinthe carrelage - RDC - Piece 4		Réf échantillon ITGA : IT072408-11140 Description ITGA : Carrelage / Colle grise	
Carrelage	---	Non analysé	
Colle grise	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0021 - Enduit ciment peint mural - RDC - Piece 5		Réf échantillon ITGA : IT072408-11141 Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit gris en vrac	
Peinture en vrac non séparable + Enduit gris en vrac	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (2)

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0724-38087 EN DATE DU 16/08/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11142	
Réf échantillon client : P0022 - Enduit ciment peint mural - RDC - Piece 5		Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit gris en vrac	
▸ Peinture en vrac non séparable + Enduit gris en vrac	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (2)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11143	
Réf échantillon client : P0023 - Enduit ciment peint mural - RDC - Piece 5		Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit gris en vrac	
▸ Peinture en vrac non séparable + Enduit gris en vrac	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (2)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11144	
Réf échantillon client : P0024 - Mastic vitrier - RDC - Piece 5		Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige avec poussières	
▸ Peinture non séparable + Matériau compact beige avec poussières	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (3)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11145	
Réf échantillon client : P0025 - Mastic vitrier - RDC - Piece 6		Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige avec poussières	
▸ Peinture non séparable + Matériau compact beige avec poussières	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (3)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11146	
Réf échantillon client : P0026 - Mastic vitrier - RDC - Piece 6		Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige avec poussières / Bois en lamelles	
▸ Peinture non séparable + Matériau compact beige avec poussières	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (3)
Bois en lamelles	---	Non analysé	
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11147	
Réf échantillon client : P0027 - Enduit ciment peint mural - RDC - Piece 7		Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit gris en vrac	
▸ Peinture en vrac non séparable + Enduit gris en vrac	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (2)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0724-38087 EN DATE DU 16/08/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11148	
Réf échantillon client : P0028 - Enduit ciment peint mural - RDC - Piece 7		Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit gris en vrac	
▸ Peinture en vrac non séparable + Enduit gris en vrac	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (2)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11149	
Réf échantillon client : P0029 - Enduit ciment peint mural - RDC - Piece 7		Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène	
▸ Peinture en vrac non séparable + Enduit gris en vrac hétérogène	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (2)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11150	
Réf échantillon client : P0030 - Mastic vitrier - RDC - Piece 7		Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige avec poussières	
▸ Peinture non séparable + Matériau compact beige avec poussières	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (3)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11151	
Réf échantillon client : P0031 - Mastic vitrier - RDC - Piece 7		Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige avec poussières	
▸ Peinture non séparable + Matériau compact beige avec poussières	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (3)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11152	
Réf échantillon client : P0032 - Joints - RDC - Piece 7		Description ITGA : Peinture / Matériau fibreux beige avec poussières	
▸ Peinture non séparable + Matériau fibreux beige avec poussières	MOLP le 14/08/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : NOO (3)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11153	
Réf échantillon client : P0033 - Plaques isolantes externes - RDC - Piece 7		Description ITGA : Matériau fibreux gris avec poussières	
▸ Matériau fibreux gris avec poussières	MOLP le 14/08/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : NOO
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11154	
Réf échantillon client : P0034 - Enduit plâtre sur mur brique - RDC - Piece 8		Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac	
▸ Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (2)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0724-38087 EN DATE DU 16/08/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0035 - Enduit platre sur mur brique - RDC - Piece 8		Réf échantillon ITGA : IT072408-11155 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau compact ocre en faible quantité	
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + Matériau compact ocre en faible quantité non séparable	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (2)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0036 - Enduit platre peint plafond - RDC - Piece 8		Réf échantillon ITGA : IT072408-11156 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée	
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée non séparable	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (2)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0037 - Colle de carrelage de sol - RDC - Piece 8		Réf échantillon ITGA : IT072408-11157 Description ITGA : Carrelage / Colle grise / Matériau compact gris hétérogène / Joint cassant gris / Couche plâtreuse blanche en faible quantité	
Carrelage	---	Non analysé	
Colle grise + Matériau compact gris hétérogène non séparable	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (3)
Joint cassant gris + Couche plâtreuse blanche en faible quantité non séparable	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (3)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0038 - Colle de plinthe carrelage - RDC - Piece 8		Réf échantillon ITGA : IT072408-11158 Description ITGA : Carrelage / Colle grise / Couche plâtreuse blanche	
Carrelage	---	Non analysé	
Colle grise + Couche plâtreuse blanche non séparable	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (3)

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0724-38087 EN DATE DU 16/08/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11159	
Réf échantillon client : P0039 - Colle de faïence - RDC - WC		Description ITGA : Carrelage / Colle grise / Couche plâtreuse blanche / Peinture / Joint cassant gris	
Carrelage	---	Non analysé	
▸ Colle grise + Couche plâtreuse blanche non séparable	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (3)
▸ Peinture non séparable + Joint cassant gris	META (A) le 16/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : NRD (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Némésis DRUFFIN Analyste



3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tel : 02.99.35.41.41
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0724-38105 EN DATE DU 20/08/2024

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : AED GROUPE - BRETAGNE & PAYS DE LA LOIRE 310 Rue de Fougères 35700 Rennes	Réf. Commande ITGA : IT0724-38105 Réf. Commande Client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_01_2024_08_06_07 58_4663
---	--

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 09/08/2024

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction
électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0040 - Mastic vitrier - RDC - WC	Réf échantillon ITGA : IT072408-11363 Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige		
Peinture non séparable + Matériau compact beige non séparable	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : BJL (5)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0041 - Isolant - RDC - Piece 5	Réf échantillon ITGA : IT072408-11364 Description ITGA : Matériau fibreux jaune / Papier bitumé		
Matériau fibreux jaune	MOLP le 14/08/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : WEF
Papier bitumé	META (B) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : BJL

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0724-38105 EN DATE DU 20/08/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11365	
Réf échantillon client : P0042 - Colle de moquette - Etage 1 - Degagement		Description ITGA : Moquette grise avec couche en mousse / Colle polymère jaune / Bois aggloméré	
▸ Moquette grise avec couche en mousse non séparable + Colle polymère jaune non séparable + Bois aggloméré non séparable	META (B) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LZA (5)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11366	
Réf échantillon client : P0043 - Enduit ciment peint mural - Etage 1 - Chambre 1		Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène	
▸ Peinture en vrac non séparable + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : BJL (4)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11367	
Réf échantillon client : P0044 - Enduit ciment peint mural - Etage 1 - Chambre 1		Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit gris en vrac	
▸ Peinture en vrac non séparable + Enduit gris en vrac non séparable	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : HEC (4)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11368	
Réf échantillon client : P0045 - Isolant - Etage 1 - Chambre 1		Description ITGA : Matériau fibreux jaune / Papier bitumé	
▸ Matériau fibreux jaune	MOLP le 14/08/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : WEF
▸ Papier bitumé	META (B) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : BJL
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11369	
Réf échantillon client : P0046 - Mastic vitrier - Etage 1 - Chambre 1		Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige	
▸ Peinture non séparable + Matériau compact beige non séparable	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : BJL (5)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11370	
Réf échantillon client : P0047 - Colle de faïence - Etage 1 - SdE		Description ITGA : Peinture / Colle beige	
▸ Peinture non séparable + Colle beige non séparable	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : HEC (5)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0724-38105 EN DATE DU 20/08/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0048 - Mastic vitrier - Etage 1 - SdE		Réf échantillon ITGA : IT072408-11371 Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige / Matériau gris	
▸ Peinture non séparable + Matériau compact beige non séparable + Matériau gris non séparable	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : BJL (5)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0049 - Enduit ciment peint mural - Etage 1 - Chambre 2		Réf échantillon ITGA : IT072408-11372 Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris	
▸ Peinture non séparable + Enduit compact gris non séparable	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : BJL (4)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0050 - Mastic vitrier - Etage 1 - Chambre 2		Réf échantillon ITGA : IT072408-11373 Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige	
▸ Peinture non séparable + Matériau compact beige	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : BJL (5)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0051 - Colle de corniches - Etage 1 - Chambre 2		Réf échantillon ITGA : IT072408-11374 Description ITGA : Polystyrène blanc / Colle polymère jaune	
Polystyrène blanc	---	Non analysé	
▸ Colle polymère jaune	META (B) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LZA
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0052 - Colle de moquette - Etage 1 - Chambre 1		Réf échantillon ITGA : IT072408-11375 Description ITGA : Moquette grise / Colle polymère jaune / Bois aggloméré	
▸ Moquette grise + Colle polymère jaune non séparable + Bois aggloméré non séparable	META (B) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LZA (5)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH Réf échantillon client : P0053 - Mastic vitrier - Etage 2 - Combles 3		Réf échantillon ITGA : IT072408-11376 Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige	
▸ Peinture non séparable + Matériau compact beige non séparable	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : HEC (5)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0724-38105 EN DATE DU 20/08/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11377	
Réf échantillon client : P0054 - Ardoises - Parties exterieures		Description ITGA : Matériau compact gris	
▶ Matériau compact gris	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : HEC
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11378	
Réf échantillon client : P0055 - Ardoises - Parties exterieures		Description ITGA : Matériau compact gris	
▶ Matériau compact gris	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : HEC
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11379	
Réf échantillon client : P0056 - Ardoises - Parties exterieures		Description ITGA : Matériau compact gris	
▶ Matériau compact gris	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : HEC
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11380	
Réf échantillon client : P0057 - Enduit ciment peint mural - Parties exterieures		Description ITGA : Enduit compact gris hétérogène	
▶ Enduit compact gris hétérogène	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : BJL
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11381	
Réf échantillon client : P0058 - Enduit ciment joint pierre - Parties exterieures		Description ITGA : Enduit compact gris hétérogène	
▶ Enduit compact gris hétérogène	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : BJL
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11382	
Réf échantillon client : P0059 - Plaque plane - Terrain 2 - Garage		Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène / Matériau plâtreux en faible quantité	
▶ Matériau compact gris hétérogène + Matériau plâtreux en faible quantité non séparable	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LZA (5)
Réf dossier client : EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_0 1 - 1 rue Thuriau 56950 CRACH		Réf échantillon ITGA : IT072408-11383	
Réf échantillon client : P0060 - Enduit ciment peint mural - Parties exterieures		Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris	
▶ Peinture non séparable + Enduit compact gris non séparable	META (A) le 20/08/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : BJL (4)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0724-38105 EN DATE DU 20/08/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
-------------------	---	------------------------------	----------------------

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).

(4) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

(5) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Hélène COCHET Analyste

SARL AED EXPERTISES

Mr. William JEGAT

310 Rue des Fougères

35700 RENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SE-001287-01

Date d'émission de rapport : 15/01/2025 7:41

Page1/2

Dossier N° : 25SE000385

Date de réception : 10/01/2025

Date d'analyse : 13/01/2025

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P0061 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur béton - RDC - Entree	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET * / H3WZ	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr


RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SE-001287-01

Date d'émission de rapport : 15/01/2025 7:41

Page2/2

Dossier N° : 25SE000385

Date de réception : 10/01/2025

Date d'analyse : 13/01/2025

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_01



Antoine Herve
Chef de Groupe Eurofins Eichrom
Amiante SAS

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



SARL AED EXPERTISES

Mr. William JEGAT

310 Rue des Fougères

35700 RENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SE-001288-01

Date d'émission de rapport : 15/01/2025 7:42

Page 1/2

Dossier N° : 25SE000385

Date de réception : 10/01/2025

Date d'analyse : 13/01/2025

Référence dossier Client: Dossier: EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
002	P0062 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur béton - RDC - Entrée	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET * / H3WZ	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann, Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr


RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SE-001288-01

Date d'émission de rapport : 15/01/2025 7:42

Page2/2

Dossier N° : 25SE000385

Date de réception : 10/01/2025

Date d'analyse : 13/01/2025

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_01



Antoine Herve
Chef de Groupe Eurofins Eichrom
Amiante SAS

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



SARL AED EXPERTISES

Mr. William JEGAT

310 Rue des Fougères

35700 RENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SE-001289-01

Date d'émission de rapport : 15/01/2025 7:42

Page1/2

Dossier N° : 25SE000385

Date de réception : 10/01/2025

Date d'analyse : 13/01/2025

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003	P0063 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit platre peint plafond - RDC - Entree	Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau de type peinture (vert) + (beige) + (marron)	MET * / H3WZ	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr


RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SE-001289-01

Date d'émission de rapport : 15/01/2025 7:42

Page2/2

Dossier N° : 25SE000385

Date de réception : 10/01/2025

Date d'analyse : 13/01/2025

Référence dossier Client:Dossier: EPFBR2_20240723_PARCELLEYE0401_01



Antoine Herve
Chef de Groupe Eurofins Eichrom
Amiante SAS

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 15 85 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

JEGAT William
sous le numéro 23-2312

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- | | | | |
|-------------------------------------|--|----------------------------|-----------------------|
| ☒ | Amiante sans mention | Prise d'effet : 06/12/2023 | Validité : 05/12/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | Amiante avec mention | Prise d'effet : 06/12/2023 | Validité : 05/12/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | DPE individuel | Prise d'effet : 25/10/2023 | Validité : 24/10/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | Gaz | Prise d'effet : 06/12/2023 | Validité : 05/12/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | CREP | Prise d'effet : 25/10/2023 | Validité : 24/10/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | Termites
Métropole | Prise d'effet : 25/10/2023 | Validité : 24/10/2030 |
| | <i>Zone d'intervention : France métropolitaine</i>
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | Electricité | Prise d'effet : 06/12/2023 | Validité : 05/12/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |

23-2312 - v3 - 06/12/2023

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés





SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC FR

AGENT

EI- DE LA CHAPELLE, STONESTREET
18 GALERIE MARCHANDE
33370 TRESSES
Tél : 0557341313
Fax : 05 57 34 06 62
Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR
Portefeuille : 0033074244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 3425563404

AXA France IARD, atteste que :

SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC

Ainsi que :

AED Expertises
4 allée Pierre Gilles de Gennes
33700 Mérignac

AED Services
4 allée Pierre Gilles de Gennes
33700 Mérignac

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7627751904** ayant pris effet le **27/12/2024**, garantissant sa responsabilité civile et professionnelle pour les activités suivantes :

CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)

Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ En cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

2/ En cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au **plomb** prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de **l'amiante** prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de **termites** dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de **gaz** prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des **risques naturels, miniers et technologiques** prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique (**DPE**) prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure **d'électricité** prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



- L'information sur la présence d'un risque de **mérule** prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (PTZ)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostics radon
- Diagnostics relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores
- Diagnostics réglementaires d'accessibilité handicapés
- Etat des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)
- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)
- Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE.

- Repérages prévus aux articles R1334-20, R 1334-21 R 1334-22 du Code de la Santé publique.
- Repérages et examens visuels avant travaux, avant démolitions dans les différents types d'établissements (tels ERP Catégories 1 à 4, IGH....) comme le prévoit le Code du travail.
- Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux prévue à l'article R 1334-27 du Code de la Santé publique.
- Examens visuels prévus à l'article R 1334-29-3 du Code de la Santé publique.
- Mesure d'empoussièrement prévue à l'article R 1334-25 du Code de la Santé publique.
- Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévu à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé publique.

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)

AUDIT REGLEMENTAIRE ENERGETIQUE

DIAGNOSTICS PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Les garanties s'exercent à concurrence des montants des garanties du tableau ci-après.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **27/12/2024** au **01/07/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TRESSES le 9 janvier 2025

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	10 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
• Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	150 000 € par année d'assurance
• Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1 500 000 € par année d'assurance dont 1 500 000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance